



Épisode 3

J.O.P. 2024

CONGÉS



CONGÉS BONIFIÉS

Un événement d'ampleur mondiale, une mobilisation exceptionnelle des policiers, UNITÉ SGP POLICE n'acceptera pas pour autant que cela remette en question du droit aux congés bonifiés de nos collègues originaires d'outre-mer.

UNITÉ SGP POLICE exige

- ➔ **LA PRISE EN COMPTE DES DEMANDES DES AGENTS POUR ENTRETENIR LE PROCESSUS,**
(Nous invitons les collègues concernés à faire leur demande quelles que soient les instructions)
- ➔ **LA PRÉSERVATION DES PRIORITÉS ACQUISES.**
(À reconduire en 2025 en cas de refus en 2024)

UNITÉ SGP POLICE saisit le Ministre de l'Intérieur !



www.unitesgppolice.com



Bagnolet, le 6 septembre 2023

Réf:GJ/MI-JO/N°115

Monsieur Gérard DARMANIN
Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
Ministère de l'Intérieur
Place BEAUVAU
75008 PARIS

Monsieur le Ministre,

Été 2024, notre pays accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques. Cet événement va entraîner une mobilisation exceptionnelle des personnels de la Police Nationale. Vous avez déjà eu quelques expressions à ce sujet, les responsables de l'administration également.

Les éléments qui nous ont été communiqués nous permettent d'établir que, le temps des huit semaines de vacances scolaires de l'été 2024, nos collègues ne pourraient jouir, en moyenne, que d'une semaine de congés annuels. Une seule semaine à partager en famille... C'est difficile à accepter pour nous, tant ces moments sont nécessaires à l'équilibre de nos collègues, au regard de la difficulté de notre métier.

Outre le fait qu'il n'est pas imaginable que nos collègues perdent des congés annuels, faute d'avoir pu les utiliser, ils ont besoin d'être rassurés.

Ils ne peuvent pas faire l'objet d'une longue et intense période de mobilisation, sans période plus favorable à leur respiration en retour.

Ils ne peuvent pas sacrifier de temps de partage en famille, essentiels à leur équilibre, sans assurance d'en profiter à d'autres moments de l'année.

C'est pourquoi je vous sollicite afin que vous envisagiez qu'à l'occasion des vacances scolaires 2024, d'hiver, de Pâques et de la Toussaint, l'activité des services soit aménagée, comme elle l'est habituellement à l'occasion des vacances d'été, de manière à approcher la possibilité pour chacun de profiter d'une semaine de vacances pour chacune de ces périodes.

Notre ambition est que des instructions dans ce sens soient publiées avant la fin de cette année, de sorte d'être prises en compte lors des travaux d'établissement des prévisionnels de congés, début d'année 2024.

.../...

Malgré de telles dispositions, immanquablement, l'année 2024 participera à constituer voire aggraver les stocks de droits à congés et repos. Il n'est évidemment pas envisageable pour nous que nos collègues perdent de ces droits. Je vous sollicite donc pour :

- Obtenir le déplafonnement des Comptes Épargne Temps, comme cela a déjà pu être le cas lors d'autres événements exceptionnels ;
- Ordonner le report aux années ultérieures de droits à congés ou repos qui n'auraient pu être utilisés ou épargnés en 2024.

Enfin, s'agissant de nos collègues originaires des outremer, je vous sollicite afin que celles et ceux qui ont activé le cycle d'obtention de congés bonifiés et qui ne pourraient pas profiter, en 2024, de la priorité acquise, voient cette priorité reconduite en 2025. Je pense en particulier à nos collègues en charge d'enfants scolarisés, qui ne peuvent cibler que les vacances d'été pour leurs congés bonifiés.

Je mesure, Monsieur le Ministre, le rayonnement de la France au regard du succès de cet événement international, mais pour que cela soit une pleine réussite aussi pour les Forces de Sécurité Intérieure, les aménagements assurant l'équilibre physiologique, psychologique et social de ces mêmes agents sont nécessaires.

Dans l'attente de vous lire, Monsieur le Ministre, je vous prie d'agréer mes salutations les plus respectueuses.

Le Secrétaire Général



Grégory JORON